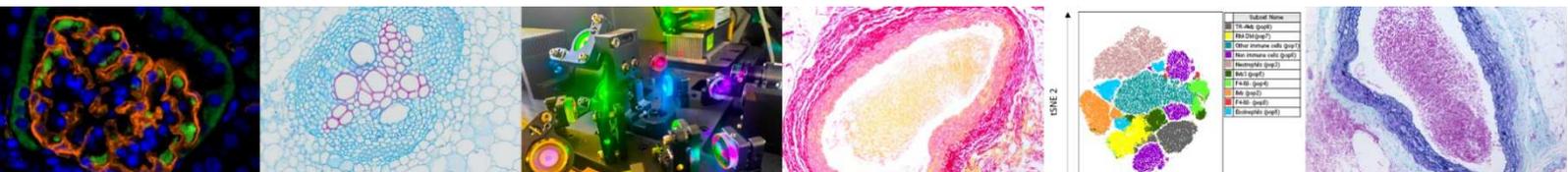


# Charte d'utilisation du service de cytométrie en flux d'ImaFlow



 **PLATEFORME**  
**ImaFlow**  
Imagerie & Cytométrie

## Le mot de la responsable...

Bienvenue comme nouveau membre utilisateur du service de cytométrie en flux de la plateforme ImaFlow.

Nous sommes heureux de vous accueillir pour mettre à votre disposition notre savoir-faire en matière d'analyse multiparamétrique, de tri cellulaire, et de vous transmettre nos connaissances en application à la recherche, l'enseignement et le transfert vers les entreprises.

Nous mettons à votre disposition un parc technologique de haut niveau ainsi qu'un personnel spécialisé et qualifié.

La plateforme vous conseille et vous forme via un riche programme de transmission de connaissances, dans le but d'être toujours en cohérence avec les standards de qualité et d'excellence.

La plateforme s'engage à fournir les conditions nécessaires pour atteindre vos objectifs en termes de connaissances et expertise grâce à trois axes :

- Actualiser en continue son programme de formation et transmission des connaissances,
- Améliorer la satisfaction des utilisateurs afin de consolider la confiance,
- Optimiser notre fonctionnement interne selon le contexte, pour assurer les compétences du personnel dédié.

La plateforme et son personnel, son votre entière disposition pour répondre à vos demandes, évaluer sa faisabilité et éventuellement vous orienter vers des alternatives plus en cohérence avec la question scientifique posée.

Bien cordialement,



**Anabelle Sequeira**

Responsable d'ImaFlow

## Sommaire

<b>1. Présentation de la plateforme .....</b>	<b>4</b>
1. Objectifs de la plateforme.....	4
2. Description des locaux.....	4
3. Nature des échantillons et risques associés.....	5
4. Présentation du personnel.....	6
5. Horaires d'ouverture et conditions d'accès aux locaux .....	6
6. Politique Qualité.....	7
7. Site internet.....	7
<b>2. Consignes d'Hygiène et de sécurité .....</b>	<b>8</b>
1. Bonnes pratiques de labo de confinement .....	8
2. Nettoyage des cytomètres et de l'espace de travail.....	8
3. Gestion des déchets biologiques générés au sein de la plateforme.....	8
4. Consignes d'urgence.....	8
<b>3. Autorisation des personnes à entrer dans les locaux .....</b>	<b>9</b>
1. Entrée des personnes pour une utilisation des cytomètres en autonomie.....	9
2. Entrée des personnes en vue des prestations de tri cellulaire .....	9
3. Cas particuliers des accompagnants .....	9
<b>4. Tarification et facturation .....</b>	<b>10</b>
<b>5. Réservation et conditions d'annulation.....</b>	<b>10</b>
<b>6. Règles générales d'utilisation de la plateforme .....</b>	<b>11</b>
1. Echantillons autorisés.....	11
2. Consignes de transport d'échantillons vers et depuis la plateforme.....	11
3. Utilisation des cytomètres.....	11
4. Export et sauvegarde des données .....	12
5. Analyse statistique des données de cytométrie .....	12
6. Mise à disposition de réactifs.....	12
7. Stockage des échantillons .....	12
<b>7. Citation de la plateforme .....</b>	<b>13</b>
<b>8. Non-respect des consignes et sanctions .....</b>	<b>13</b>

## 1. Présentation du service

### 1. Objectifs du service de cytométrie

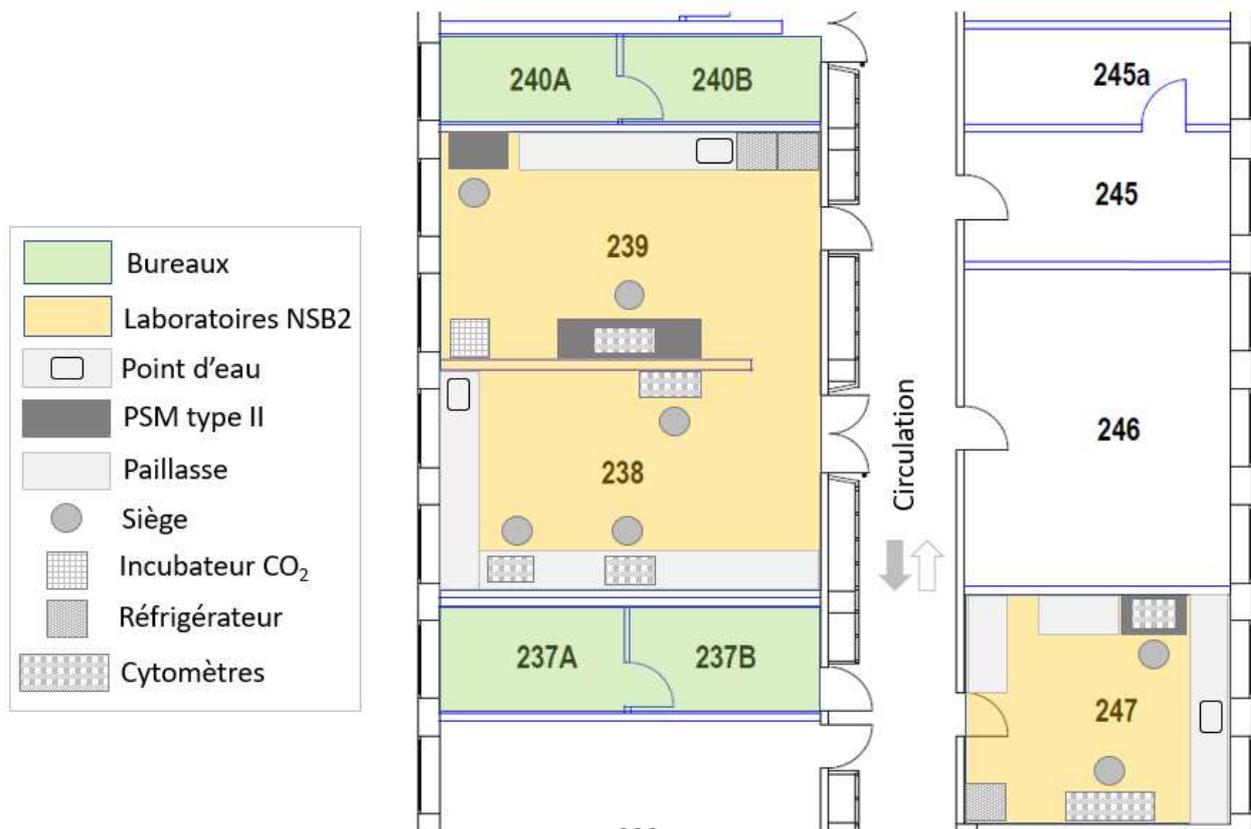
Le service de cytométrie (ci-après désigné plateforme de cytométrie) est une plateforme technologique appartenant à la plateforme Imaflow, plateforme dédiée à l'étude de la cellule par imagerie et par cytométrie en flux et rattaché à l'UMS 58. Dotée d'un parc technologique de 3 cytomètres analyseurs, 2 cytomètres trieurs et un Bioplex 200, et avec 3 personnes dédiées à temps plein, la plateforme dispose d'une expertise unique dans l'étude de la cellule animale par cytométrie en flux.

Le personnel de la plateforme accueille les utilisateurs pour les encadrer et/ou les former aux applications de la cytométrie en flux. Il conseille les utilisateurs sur la préparation des échantillons, dans le choix des protocoles et des fluorochromes, ainsi que pour l'interprétation des résultats. Avec le support de nos divers partenaires industriels, elle intervient dans la conception de nouveaux panels de phénotypage et oriente les utilisateurs dans les stratégies les mieux adaptées pour optimiser leurs panels. Les utilisateurs analysent les échantillons de façon autonomes sur les cytomètres.

La plateforme réalise également des prestations de tri et clonage cellulaire sur les trieurs de cellules.

### 2. Description des locaux

La plateforme de cytométrie est située au 2eme étage – Aile Nord de l'UFR des Sciences de santé (7 Boulevard Jeanne d'arc – 21079 Dijon cedex).



Ses locaux sont répartis dans 4 pièces :

- Pièce 237 : Bureaux
- Pièce 240 : Bureaux
- Pièces jumelées 238 et 239 : Laboratoire NSB2
- Pièce 247 : Laboratoire NSB2

Les laboratoires de la plateforme, tous de niveau de confinement NSB2 ne sont accessibles qu'aux seules personnes ayant été autorisées. Le panneau suivant indique que l'accès est contrôlé. La liste du personnel habilité à travailler dans les locaux est affichée sur la porte des locaux.



### 3. Nature des échantillons et risques associés

Les échantillons biologiques analysés au sein de la plateforme sont variés. Parmi eux on trouve des :

- cellules d'origine animale,
- cellules d'origine humaine,
- cellules d'origine végétale,
- micro-organismes,
- microvésicules,
- etc

Selon les applications, ces cellules peuvent être vivantes, en suspension dans un milieu (type PBS) ou alors fixées dans du paraformaldéhyde.

Parmi les cellules analysées, un certain nombre sont génétiquement modifiés et sont classés **OGM type I et II**. La plateforme fait donc l'objet d'un **agrément d'installation** au titre de la Directive européenne 2009/41/CE.

En entrant dans nos locaux, vous vous exposez donc au **risque biologique** ainsi qu'au risque de **dispersion d'OGM** dans l'environnement. La plateforme étant un lieu partagé, vous exposez également les autres utilisateurs et le personnel à ces risques.



**Il est donc de votre devoir et votre responsabilité de mettre en place toutes les mesures de prévention nécessaires pour garantir la sécurité de tous. Vous devez systématiquement porter à la connaissance du personnel de la plateforme la nature des échantillons que vous analysez lors de la création de votre réservation. Vous vous engagez également à détenir toutes les autorisations (OGM, MTA, etc) et que celles-ci soient bien à jour et déclarées au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.**

En plus du risque biologique, vous serez également exposés au **risque chimique**. Des réactifs d'immunomarquages (anticorps couplés à des fluorochromes, sondes fluorescentes, intercalants de l'ADN) sont utilisés pour l'analyse des cellules. Ces réactifs peuvent être **CMR** (Cancérigène, Mutagènes et toxiques pour la Reproduction).



**DANGER**  
**CO<sup>2</sup>**

Enfin l'anoxie est également l'un des principaux risques auxquels vous pourrez être exposé en pénétrant dans les locaux. Un incubateur alimenté en CO<sub>2</sub>, peut en cas de défaillance saturer les pièces en CO<sub>2</sub>. Un détecteur portatif muni d'une alarme est présent dans la pièce. Prenez le réflexe de garder une oreille attentive afin d'entendre cette alarme en cas de problème.

#### 4. Présentation du personnel



#### 5. Horaires d'ouverture et conditions d'accès aux locaux

**Seuls les utilisateurs ayant été formés et autorisés par le personnel de la plateforme et dont le nom figure sur la liste affichée sur la porte d'entrée des locaux sont autorisés à accéder aux locaux.**

L'accès aux locaux est réglementé et doit se faire selon une procédure particulière qui vous sera dictée au cours de la formation.

Les locaux sont accessibles de 8h à 19h00 avec une présence du personnel sur le créneau 9h-17h30.

En dehors des horaires d'ouverture, la plateforme est fermée à clé et les locaux sont inaccessibles. Toutefois et de façon exceptionnelle liée à des conditions expérimentales particulières, la responsable de la plateforme peut autoriser l'accès aux instruments en dehors de ces horaires. **La demande d'autorisation devra être effectuée selon la procédure annexée à la présente charte.**

## 6. Politique Qualité

La plateforme a mise en place un système de management de la qualité selon la norme ISO 9001 pour l'amélioration continue de ses services. Dans cette optique, notre politique qualité s'articule autour des axes suivants :

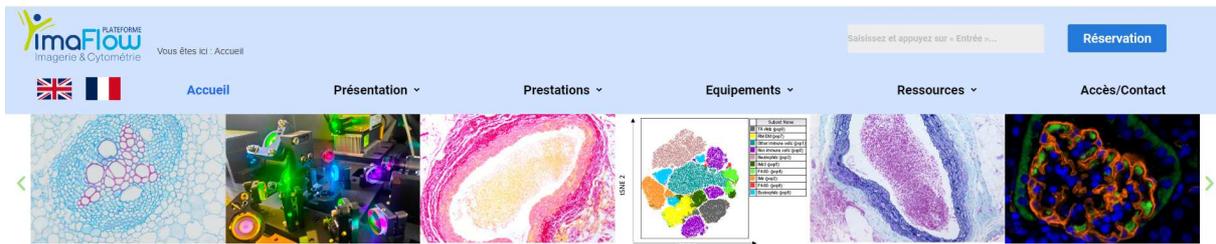
- Optimiser notre fonctionnement interne en fonction du contexte, et assurer les compétences du personnel dédié,
- Améliorer la satisfaction des utilisateurs afin de consolider leurs relations et la confiance,
- Actualiser régulièrement le programme de formation et de transmission des connaissances de tous les utilisateurs.
- Faire progresser l'ensemble des processus dans une démarche d'amélioration continue.

**A ce titre, des fiches réclamations sont à votre disposition dans le bureau 237 pour nous signaler tout mécontentement où nous suggérer toute action d'améliorations. N'hésitez pas à les utiliser.**

## 7. Site internet

Le site internet de la plateforme est une source d'informations intéressante avec de nombreux guides et ressources téléchargeables pour vous aider dans vos expériences. N'hésitez pas à le consulter !

→ <https://imaflow.com/>



Plateforme technologique en imagerie et cytométrie

## 2. Consignes d'Hygiène et de sécurité

### 1. Bonnes pratiques de labo de confinement

Il est strictement interdit de manger et de boire au sein de la plateforme.

Le port de la blouse dans l'ensemble des laboratoires est obligatoire pour toute personne entrant dans les locaux. Cette blouse est spécifique aux locaux de la plateforme et ne peut être sortie.

Le port des gants est également obligatoire même pour l'utilisation des ordinateurs. Changez les gants régulièrement et après chaque projection accidentelle. **NE JAMAIS SORTIR** des locaux ni utiliser les poignées de portes avec les gants !

L'utilisation des téléphones portables, ordinateurs portables et casques audio **est vivement déconseillée**. Si vous en utilisez, merci de les décontaminer avant leur sortie de la pièce.

Les locaux étant des locaux de confinement, il est interdit d'ouvrir les fenêtres.

Hormis pour l'utilisation des rinces-œil en cas d'urgence, l'utilisation des éviers est interdite.

### 2. Nettoyage des cytomètres et de l'espace de travail

Tout utilisateur ayant reçu l'habilitation à utiliser un ou plusieurs instruments de la plateforme est responsable du matériel utilisé. Il doit en conséquence laisser le matériel dans un parfait état de fonctionnement et de propreté après utilisation. Les procédures de nettoyages sont affichées à côté de chaque appareil et doivent être suivies.

### 3. Gestion des déchets biologiques générés au sein de la plateforme

Chaque utilisateur est responsable de ses propres déchets et doit procéder à leur élimination selon les procédures en vigueur.

### 4. Consignes d'urgence

Vous devez prendre connaissances des conduites à tenir en cas d'urgence ou d'accident. Ces dernières sont affichées dans les locaux.

### 3. Autorisation des personnes à entrer dans les locaux

Les locaux de la plateforme, tous de niveau de confinement NSB2 ne sont accessibles qu'aux seules personnes ayant été autorisées.

#### 1. Entrée des personnes pour une utilisation des cytomètres en autonomie

Tout nouvel utilisateur souhaitant l'accès à l'offre de service devra impérativement prendre contact au préalable avec le personnel de la plateforme afin d'être formé et habilité à l'utilisation des cytomètres et du NSB2. La formation comprend les 4 modules suivants ; les modules 2 et 3 étant interchangeables ou cumulables.

	Description de la formation	Durée	Formateur
<b>MODULE 1</b>	Base théorique de la cytométrie en flux	4 heures	Formation dispensée par le personnel de la plateforme
<b>MODULE 2</b>	Formation pratique sur FACS Diva et BD LSR	3 heures	
<b>MODULE 3</b>	Formation pratique sur Aurora (SpectroFlo)	3 heures	
<b>MODULE 4</b>	Formation à l'utilisation du NSB2 et au risque biologique	1 heure	

A l'issue de la formation, un questionnaire d'évaluation permet au personnel de la plateforme d'évaluer les connaissances et compétences acquise par le stagiaire et de valider ou non son autonomie. Après validation du questionnaire et acceptation de la présente **charte d'utilisation de la plateforme**, le nouvel utilisateur est alors habilité à utiliser les appareils et entrer dans les locaux de façon autonome. L'habilitation est signée par le responsable de la plateforme, l'utilisateur et son responsable direct. Elle est consignée dans les documents **ENREGISTREMENT Nouvel utilisateur** et **Liste des personnes autorisées à entrer dans les locaux de la plateforme**.

#### 2. Entrée des personnes en vue des prestations de tri cellulaire

- Pour les **prestations de tri cellulaire réalisées pour le compte d'un utilisateur régulier** de la plateforme et donc formé à l'utilisation du NSB2, aucune mesure complémentaire à celle décrite au paragraphe précédent n'est nécessaire.
- Pour les **prestations de tri cellulaire réalisées pour le compte d'un nouveau client**
  - Si le client est issu du secteur privé, un plan de prévention devra être signé entre la plateforme et l'entreprise,
  - Si le client est issu du secteur public, il devra s'assurer d'être en possession de son ordre de mission annuel.

#### 3. Cas particuliers des accompagnants

La plateforme laisse la possibilité à un accompagnateur (cas par exemple d'un stagiaire M1 ou M2 encadré par un doctorant) de venir analyser des tubes sans avoir été formé à la cytométrie en flux. Dans ce cas, la responsabilité de l'encadrant en cas de mauvaise utilisation de l'appareil sera engagée. L'entrée de l'accompagnant dans les locaux de la plateforme se fera sous réserve d'avoir suivi les MODULE 4 et d'avoir été autorisé par le personnel de la plateforme. La **présente charte d'utilisation** devra être signée par l'accompagnant qui sera ajouté à la **Liste des personnes autorisées à entrer dans**

**les locaux de la plateforme.** Toute visite des locaux à des tiers ne pourra se faire sans l'accord préalable de la responsable de la plateforme.

## 4. Tarification et facturation

Toutes les prestations sont soumises à une tarification qui est évaluée et votée chaque année par le Conseil de l'UFR Sciences Santé et par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne Europe. Toute modification de tarif est donc validée au préalable par ces deux instances. La plateforme n'a aucun droit de décision de changement.

Ces tarifs sont affichés au sein de la plateforme et peuvent être consultés à tout moment. Ils diffèrent selon la typologie de clients (Spécial UMR1231, laboratoires académiques et entreprises privés).

La facturation est trimestrielle en fonction du temps réel d'utilisation décompté par le logiciel Ilab. Les sommes perçues permettent de couvrir les coûts de maintenance et de fonctionnement. Pour un bon fonctionnement de la plateforme, les factures devront être acquittées dans le mois suivant leur réception.

## 5. Réservation et conditions d'annulation

Toute utilisation doit faire l'objet d'une réservation. Les réservations se font en ligne via le site **Ilab** (<https://eu.ilabsolutions.com/account/login>). Ce site vous permet de consulter et de réserver un créneau pour l'ensemble de notre parc d'instrument. L'ouverture du compte **Ilab** aura lieu à l'issue de la formation. En ouvrant ce compte, vous acceptez de faire partie de la liste de diffusion de la plateforme de cytométrie.

Chaque utilisateur se verra muni d'un login et mot de passe d'accès. **Ces derniers sont strictement personnels et ne doivent pas être communiqués.**

Sauf demande particulière, les cytomètres sont réservables sur le créneau :

- 9h-17h30 pour les cytomètres analyseurs et le Bioplex
- 10h-17h pour les cytomètres trieurs

Si vous devez réserver exceptionnellement un créneau en dehors de ces horaires, **une demande d'autorisation devra être effectuée par écrit et dûment justifiée à la responsable de la plateforme (cf annexe 1).** Pour les prestations de tri sur le FACS Aria et le FACS Melody, chaque utilisateur s'engage à prendre rendez-vous avec le personnel au préalable, pour préparer l'expérience et respecter les procédures de préparation de l'échantillon à trier.

Lors de la réservation d'un créneau sur notre site, certaines informations devront obligatoirement être renseignées (signalées par une étoile rouge). Ces informations sont utiles pour le personnel, lui permettant de préparer les appareils en adéquation avec l'objectif de l'expérience. Il vous sera également demandé d'indiquer la nature et le risque associé aux échantillons analysés. **Merci de bien vouloir les renseigner de façon précise.**

En cas de retard (en particulier pour le tri cellulaire), veuillez à le signaler le plus tôt possible afin de pouvoir modifier l'organisation de l'activité et pour ne pas pénaliser les utilisateurs suivants.

L'annulation doit se faire directement en ligne sur le site internet, sauf dans le cas où elle a lieu dans les 3h précédant le début de la réservation. Dans ce cas, elle devra se faire directement auprès du personnel du service. Toute annulation d'un tri cellulaire doit être signalée le plus tôt possible afin de permettre à un autre utilisateur de réserver le créneau libéré.

## 6. Règles générales d'utilisation du service

La plateforme assure la maintenance générale des appareils mais chaque utilisateur est tenu de respecter les conditions d'utilisation. La plateforme fournit les liquides de gaine (FACSFlow), les liquides de nettoyage (FACSClean, Contrad), les équipements de protection individuelle et les consommables élémentaires (pointes de pipettes).

Les locaux sont climatisés pour le bon fonctionnement des cytomètres et notamment des trieurs de cellules. Merci de ne pas arrêter le fonctionnement des climatiseurs sans en avoir demandé l'autorisation au personnel.

### 1. Echantillons autorisés

Afin de limiter le risque lié au tri des cellules avec la dispersion d'aérosols, les deux trieurs de cellules (FACS Aria et FACS Melody) sont installés sous un PSM de type. Un PSM de type II supplémentaire est également disponible dans la pièce 239 pour toute manipulation de cellules d'origine humaine et d'OGM de type II.

**Sur les cytomètres analyseurs (LSR II, LSR Fortessa et Aurora) les échantillons humains de niveau II (cellules primaire humaines et lignées humaines BSL 2) ne sont autorisés que sous la condition d'avoir au préalable été fixés (idéalement 0.5% PFA dans PBS)!**

### 2. Consignes de transport d'échantillons vers et depuis la plateforme

**Les échantillons non fixés arrivant à la plateforme doivent être transportés selon la règle du triple emballage pour éviter tout déversement de matériel biologique accidentel. Se référer à la procédure affichée dans les locaux.**

### 3. Utilisation des cytomètres

La plateforme assure le niveau de remplissage en liquide de gaine des appareils et la vidange des poubelles. Pendant les horaires normaux d'ouverture, elle assure l'allumage des appareils et les contrôles qualité.

En fin de séance, tous les utilisateurs s'engagent à : 1) suivre les protocoles de nettoyage indiqués à côté de chaque appareil ; 2) ranger et nettoyer son espace de travail ; 3) éliminer tous les tubes d'échantillon.

Les procédures d'utilisation de chaque appareil ainsi que des logiciels sont consultables dans les cahiers situés devant chaque appareil. En cas de doute, n'hésitez pas à vous rapprocher du personnel.

Chaque cytomètre possède une configuration optique de base qu'il est possible de modifier en interchangeant la bande passante des filtres. **L'utilisateur qui procède à un changement de filtre doit veiller à laisser le cytomètre en fin d'analyse dans sa configuration initiale. Il sera responsable en cas de problème avec les analyses faites par les utilisateurs suivants.**

L'utilisateur s'engage à signaler immédiatement aux responsables tout dysfonctionnement qu'il aurait pu constater ou provoquer sur la plateforme (dérèglement d'un appareil, bouchage, problème informatique). En cas de défaillance, si aucun signalement n'a été effectué, la réparation des dommages causés aux instruments incombera au dernier utilisateur. La plateforme ne pourra en

aucune manière être tenue responsable : (1) d'une mauvaise utilisation des instruments par les utilisateurs formés, (2) des résultats qui seront obtenus et (3) des pertes directes ou indirectes qui pourraient en résulter.

Si un utilisateur doit venir travailler en horaires décalés, il devra assurer lui-même l'allumage et/ou l'arrêt des appareils. **Les heures durant lesquelles un instrument reste allumé pendant la nuit (par négligence y compris les dommages collatéraux de l'instrument), seront facturées à l'équipe de l'utilisateur responsable.**

#### 4. Export et sauvegarde des données

**Il est strictement interdit de brancher un appareil de connexion externe sur tous les ordinateurs de la plateforme, tels que clé USB ou disque dur externe.**

Toutes les données doivent être exportées de chaque station d'analyse vers un ordinateur de sauvegarde, au plus tard une fois par mois, afin de ne pas saturer les systèmes informatiques de chaque instrument. **Toutes les données non exportées dans une période de deux mois, seront systématiquement supprimées de la data base des machines par le personnel de la plateforme.** A noter que la plateforme n'est pas responsable de la perte de data en dehors de cette période.

Les données sont exportées en deux types de formats : FCS ou Experiment. Le format Experiment est vivement recommandé pour une importation future de l'expérience sous le logiciel DIVA, d'autant plus que le contenu du dossier Experiment est sauvegardé quotidiennement sur un PC secondaire de sauvegarde.

Pour faciliter la recherche des données, chaque utilisateur est invité à nommer ses expériences de la façon suivante : AAMMJJ\_Description de l'expérience (A : année, M : mois, J : jour).

#### 5. Analyse statistique des données de cytométrie

Un poste informatique avec plusieurs logiciels d'analyse est disponible salle 240 pour le traitement des données (FlowJo, Diva, FlowLogic, FCap, SpectroFlo). La plateforme dispose également de 25 licences FlowJo, distribuées sur demande dans les équipes, et sous condition de tarification et de disponibilité.

#### 6. Mise à disposition de réactifs

La plateforme met gracieusement à disposition des utilisateurs différents réactifs de cytométrie en flux : marqueurs de viabilités, anticorps, Presort Buffer, Brilliant Stain Buffer, billes de compensation. Afin d'éviter les ruptures de stock, merci de signaler au personnel de la plateforme quand les stocks sont faibles. Merci des respecter le rangement des anticorps dans leur boîte.

#### 7. Stockage des échantillons

Un réfrigérateur partagé est disponible dans les locaux pour stocker les échantillons des utilisateurs sur une courte période (**quelques jours maximum**). Tout portoir de tubes où plaque doit être correctement annoté avec le nom de l'utilisateur et la date. Nous attirons votre attention sur le fait que tout échantillon non clairement identifié est susceptible d'être jeté à la poubelle par le personnel de la plateforme !

## 7. Citation de la plateforme

Tout utilisateur interne ou externe s'engage à *minima* à citer et remercier la plateforme pour les analyses effectuées sur les instruments selon l'implication dans le projet :

- Pour Les analyses réalisées en prestation de service uniquement : la plateforme sera citée dans le matériel et méthodes via la phrase « ***Flow Cytometry/Microscopy experiments were performed at the ImaFlow core facility (Biologie Santé Dijon BioSanD US58, 21079, Dijon, France) supported by Burgundy Regional Council*** ».
- Pour les développements spécifiques et/ou une participation intellectuelle et/ou technique spécifique de la part de l'un ou plusieurs des personnels de la plateforme qui ont eu un impact significatif sur l'avancement des travaux : le ou les personnels de la plateforme seront intégrés dans la liste des co-auteurs. Le positionnement sera discuté avec les auteurs. L'affiliation utilisée est la suivante : « ***Université Bourgogne Europe, INSERM, Biologie Santé Dijon BioSanD US58, Plateforme ImaFlow, 21079, Dijon, France*** ».
- Facultativement, un ou plusieurs membres de la plateforme pourront être remerciés à titre personnel dans la partie « *Acknowledgement* » en utilisant la mention « ***[...] from ImaFlow core facility (US58 BioSanD)*** ».

Ces règles sont applicables, que les utilisateurs soient autonomes ou non sur les instruments utilisés pour produire les résultats. Le personnel de la plateforme s'engage à fournir les informations nécessaires à la rédaction des matériels et méthodes concernant les configurations des instruments utilisés, ainsi que les références des organismes ayant financé le matériel et qui doivent être remerciés.

Toutes les publications ayant utilisé les services de la plateforme doivent être communiquées à ImaFlow car ces publications constituent pour les organismes de support à la recherche un paramètre décisif et essentiel pour l'octroi de financements ; ceci permet la jouvence de l'ensemble du parc instrumental, l'innovation et la pérennisation de l'activité.

## 8. Non-respect des consignes et sanctions

La responsable de la plateforme se réserve le droit d'empêcher l'accès à la plateforme en cas de non-respect des règles énoncées dans le présent document.

En cas de panne d'un instrument pour cause de mauvaise utilisation ou négligence, les frais de réparation seront à la charge de l'équipe de recherche utilisatrice.

Pour les prestations de tri, le personnel de la plateforme se réserve le droit de refuser de faire le tri si les échantillons ne sont pas conformes aux exigences de préparation éditées par la plateforme, Le cas échéant, la plateforme ne garantit pas la qualité et la fiabilité des résultats.

## **Annexe 1. Procédure de demande d'autorisation de travail en dehors des horaires d'ouverture du service de cytométrie d'ImaFlow.**

### **1. Objet de la procédure :**

La présente procédure a pour objectif de décrire la démarche à suivre pour obtenir les autorisations nécessaires au travail en dehors des horaires d'ouverture du service de cytométrie d'ImaFlow.

### **2. Horaires d'ouverture du service et du bâtiment :**

- **Horaires d'ouverture du service de cytométrie :** du lundi au vendredi de 8h à 19h.
- **Horaires de présence du personnel :** du lundi au vendredi de 9h à 17h30.
- **Horaire d'ouverture du bâtiment UFR des Sciences de Santé B1 :** du lundi au vendredi de 7h à 20h30 et le samedi de 7h à 17h hors jours fériés et dimanches.

### **3. Procédure de demande d'autorisation :**

Pour les **situations de travail comprises pendant les horaires d'ouverture du service mais en dehors des horaires de présence du personnel** (de 8h à 9h et de 17h30 à 19h), une dérogation est appliquée pour pallier aux retards éventuels de la journée et laisser la possibilité aux utilisateurs de terminer leurs analyses sans obtenir l'accord écrit de leur responsable. Toutefois l'utilisateur ne devra pas se retrouver en situation de travailleur isolé et devra **obligatoirement être accompagné**. Des instructions lui seront communiquées par le personnel du service pour l'arrêt des équipements et la fermeture des locaux.

Pour les situations de travail comprises en dehors des horaires d'ouverture du service, la procédure de demande d'autorisation diffère selon les 2 situations suivantes :

- **En dehors des horaires d'ouverture du service mais pendant les horaires d'ouverture du bâtiment** (exemple : le samedi où le soir après 19h), l'utilisateur peut être autorisé à travailler dans les locaux du service de cytométrie sous conditions d'avoir obtenu l'accord préalable signé de son responsable direct et de la responsable de la plateforme via le présent formulaire. Il devra **obligatoirement être accompagné** par une autre personne du laboratoire le jour des manipulations. L'utilisateur se présentera à la loge du bâtiment pour obtenir les clés et signer le registre de présence en indiquant les horaires d'arrivée et de départ.
- **En dehors des horaires d'ouverture du bâtiment**, l'utilisateur devra avoir obtenu au préalable l'accord de la Responsable Administrative du bâtiment selon le formulaire « Demande d'autorisation pour travail en horaires décalés » de l'UBE qu'il devra transmettre au moins 1 semaine avant la date des travaux prévus. Après accord, une copie devra être transmise à la responsable de la plateforme accompagnée de la présente demande d'autorisation signée par le responsable d'équipe. Pour ne pas se trouver en situation de travailleur isolé, l'utilisateur devra **obligatoirement être accompagné** d'un autre membre de son laboratoire.

*L'utilisateur est responsable de la bonne utilisation des équipements et veillera à ce qu'il soit bien éteint après son passage. Il s'assurera également de la bonne fermeture des locaux.*

**Identification du Demandeur**

**Identification de l'Accompagnant**

Nom et Prénom : .....

Laboratoire : .....

Equipe de rattachement : .....

Nom et Prénom : .....

Laboratoire : .....

Equipe de rattachement : .....

**Description des travaux envisagés**

Date : .....

Horaires précis : .....

Appareil utilisé : .....

Numéro de Pièce : .....

Nature des travaux : .....

.....

**Justification de la demande**

**Autorisation du Responsable d'équipe**

.....

.....

.....

Nom et Signature :

**Avis de la Responsable de la Plateforme**

Avis favorable

Avis défavorable

Le, .....

Anabelle Sequeira Le Grand



<b>Demande d'autorisation pour travail en horaires décalés A faire parvenir une semaine au préalable</b>	Date de la demande : .....
--	-------------------------------

<b>Horaires d'ouverture du bâtiment :</b> Du lundi au vendredi : 7h00-20h30 Le samedi : 7h00-17h00 <b>Horaires du laboratoire (si besoin) :</b> Du lundi au vendredi : Le samedi : Le dimanche et jours fériés :	<b>En cas de travailleur isolé :</b>  <p>Les situations de travailleur isolé du fait de son poste de travail (locaux géographiquement isolés ou personne travaillant seule dans un atelier mécanique, une animalerie, une chambre froide, ...) nécessitent de mettre en œuvre des mesures compensatoires permettant de porter secours rapidement à l'agent en cas d'accident ou de malaise.</p>
--	---

Objet de la demande d'autorisation pour venir travailler en dehors des heures d'ouverture du bâtiment :  
 .....  
 .....

**En cas de travailleur isolé : Organisation de l'alerte et des secours :**

à faible distance, présence d'un personnel ou étudiant de l'Université  
 Nom : .....

utilisation d'un DATI (dispositif d'alarme pour travailleur isolé)

Nom du responsable de laboratoire, chef de service ou composante : .....

Autorise  
 N'autorise pas.

Nom et n° de téléphone de la personne à contacter en cas d'urgence : .....

Consignes complémentaires à respecter :  
 .....  
 .....

Je soussigné, ..... m'engage :

1 - à prendre connaissance et à respecter les consignes de sécurité et d'évacuation ainsi que le règlement intérieur de la structure applicable.  
 2 - à ne pas permettre ou faciliter l'accès du bâtiment à toute autre personne non autorisée.  
 3 - à signaler tout problème ou anomalie constatée dans le bâtiment au 03 80 39 50 70 ou 06 85 42 81 52 (permanence du service technique de l'Université)

Date et signature du demandeur :
-------------------------------------

Visa de la direction de l'unité / visa de la direction de la composante
---

Document à envoyer à : [pole.patrimoine@u-bourgogne.fr](mailto:pole.patrimoine@u-bourgogne.fr) et à la direction de la composante et de l'unité